

Lou Camel triathlon  
Dimanche 29 Juin 2025

**Article 1:** *présentation de la course*

**Épreuve du matin :**

- **Distance M individuel et relais** ( Cette épreuve donne la possibilité au classement **Match Race**, avec la participation au triathlon S de l' après-midi )

- . Le temps sera pris sur le 1er arrivant
- . 1500M de natation, 50KM de vélo, 10KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 125 coureurs
- . 8h30 départ

- **Distance XS en individuel et relais :**

- . 350M de natation, 9,5KM de vélo, 2,5KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 125 coureurs, plusieurs départs seront donnés
- . 09h30 départ

**Épreuves de l' après-midi :**

- **Distance S en individuel et relais**

- . 750M natation, 22KM de vélo, 5,6KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 200 coureurs, plusieurs départs seront donnés
- .Départ 14h30

**Article 2:** *organisation, tarif, date de clôture des inscriptions.*

Le tarif d'inscription est de (hors prix du Pass Compétition) :

XS : 20 Euros en solo

S : 45 Euros en relais et 30 Euros solo

M : 55 Euros en relais et 45 Euros solo

Les inscriptions seront closes au plus tard le 27 Juin 25 à 21h00, sauf si les quotas prévus sont atteints avant.

Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

**Article 3:** *modalités d'inscription*

Inscription sur « Sport'n connect » avec paiement sécurisé.

Date limite d'inscription le 27 Juin 21h00

Pas d'inscriptions sur place

Pour s'inscrire, les non licencié(e)s FFtri et les licences loisir doivent souscrire à un « Pass Compétition », moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFtri, pour la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFtri Compétition en cours de validité) .

-Lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

-Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou de la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFtri Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, la validation de l'inscription nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Pour les mineurs une autorisation du responsable légal est demandée.

Chaque athlète doit fournir :

Sa pièce d'identité.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription ou interdire la participation d'un coureur en cas de non-présentation d'un des documents cités ci-dessus.

Le numéro de dossard ne pourrait être attribué si le dossier d'inscription est incomplet.

En cas de non-présentation d'un des documents cités ci-dessus, aucun remboursement ne pourrait être exigé.

#### **Article 4: retrait des dossards**

Les dossards seront à retirer le jour de la course au Parc de la Plantade à l'heure prévue. À partir de 07h00.

Départ course : 08h30, 09h30 et 14h00

Chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

Pour les relais, chaque équipe doit être présente au complet au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe.

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course qui se déroulera sur la ligne de départ de la natation.

#### **Article 5: le matériel**

Le bracelet électronique :

- Fourni par l'organisateur, il devra être porté à la cheville jusqu'à la fin de l'épreuve.
- Il servira de témoin pour les équipes des épreuves relais.
- En cas d'abandon, l'athlète doit le ramener à l'organisation sur la zone d'arrivée.
- En cas d'oubli, de perte ou de vol, il vous sera facturé 60 Euros.

L'ensemble du matériel choisi au départ devra être conservé jusqu'à la fin de la course.

Un contrôle de matériel sera effectué au départ ou pendant la course, chaque athlète devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire pour ne pas être disqualifié. Une athlète qui se décharge ou récupère une partie de son matériel durant la course sera disqualifié.

Toute assistance extérieur est interdite.

Il est de la responsabilité du triathlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

Matériel obligatoire pour l'ensemble des courses :

-Fourni par le runner :

Bonnet de natation

-Fourni par les organisateurs :

Un dossard (flocage au feutre : bras, jambe)

-Les tenues :

Courir et rouler torse nu est interdit.

#### **Article 6: la course**

Le départ :

- Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'aire de transition sont affichées au stand des inscriptions.
- Aucune personne autre que les triathlètes et l'organisation n'est autorisée à pénétrer dans l'aire de transition.
- Un briefing obligatoire pour tous les triathlètes sera fait 15 minutes avant chaque départ de course

La natation :

- Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- Des bouées orange balisent les zones dangereuses. Des bouées jaune sont placées à chaque virement de bord.
- Seules les embarcations de l'organisation et des officiels sont autorisées sur l'Orb.

Le vélo :

- Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- Balisé par des flèches au sol et des panneaux.
- Le code de la route doit être respecté

La course à pied :

- Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- Balisé par des flèches au sol, des plots orange et blanc et des panneaux.

- Le code de la route doit être respecté.

L'arrivée :

- Le port du bracelet électronique est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.
- Le triathlète devra remettre son bracelet électronique à l'organisation après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Abandon :

En cas d'abandon d'un athlète, celui-ci est automatiquement hors course et doit signaler son abandon au poste le plus proche.

Si un des athlètes par équipe abandonne, l'équipe doit également abandonner.

Assistance médicale :

L'assistance médicale a pour objectif d'assurer la sécurité le long du parcours.

L'équipe médicale présente à ses postes avisera l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée.

Tout au long de la course, des contrôles auront lieu.

Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles: fléchage, rubalise, banderole, drapeau, notamment pour les entrées et les sorties d'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.

Dans tous les cas d'erreur de parcours seul le concurrent est responsable.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être modifiée.

#### **Article 7: postes de contrôle et ravitaillement**

Les postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.

- 2 ravitaillements liquides seront mis sur le circuit de la course à pied.

- 1 ravitaillement solide et liquide sera mis à l'arrivée.

Les Swim Runner pourront bénéficier d'un ravitaillement final.

#### **Article 8: abandon**

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner.

#### **Article 9: motif de disqualification**

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'un(e) ou plusieurs participants ou équipes ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.

- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, utilisation de matériel, interdit dans quelconque, moyen de transport durant l'épreuve.

- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.

- Absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.

- Non-assistance à un concurrent en difficulté.

- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.

- Comportement dangereux d'un concurrent.

- Participant qui ne suit pas le parcours balisé ou de ne pas passer par un poste de contrôle.

- Non-respect des autres participants, l'organisation, les spectateurs et les personnes présents dans la zone de course.

- L'aide matérielle ou humaine extérieur à l'organisation.

#### **Article 10: Assistance médical**

L'assistance médicale pour objectif d'assurer la sécurité, le long du parcours.

L'équipe médicale, présente à ses postes avisera l'inaptitude d'un concurrent à continuer à l'épreuve. Un poste de secours sera présent à l'arrivée.

**Article 11:** *remise des prix*

Épreuves M, S, XS individuel (pour chaque épreuves)

- 3 premiers scratchs masculins
- 3 premières scratch féminines
- 1er vétéran masculin
- 1ère vétéran féminine
- 1er senior masculin
- 1ère senior féminine
- 1er junior masculin
- 1er junior féminine
- 1er cadet masculin
- 1ère cadette féminine

Epreuves M et S relais

- Premier relais 100 % masculin
- Premier relais 100 % féminine
- Premier relais mixte

Match Race :

Le classement général final est établi suite aux 2 épreuves M individuel et S individuel en additionnant les temps du matin et de l'après-midi.

Récompenses :

- 1er scratch masculin (toute catégorie confondue)
- 1ère scratch féminine (toute catégorie confondue)

Les récompenses sont non cumulables ( valable pour chaque épreuve ) Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par les participants.

**Article 12:** *responsabilité et assistance personnelle*

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques.

L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident de détérioration, vol ou perte de matériel et objet personnel des concurrents.

**Article 13:** *annulation de l'épreuve*

En cas d'empêchement pour force majeure, conditions climatiques, arrêté préfectorale, l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison autre que de force majeure, les frais d'inscription seront remboursés ou reporter à la prochaine édition.

Les concurrents acceptent de se mettre au directif de l'organisation, changement de parcours en fonction de la météo, pénalité.

En cas de désistement d'une équipe ou d'un athlète, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

**Article 14:** *respect et Assistance*

Chaque participant fera preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les personnes présentes dans la zone de course.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

L'organisation n'est pas responsable des écarts de conduite des concurrents. Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs, même s'il doit se détourner ou perdre du temps.

**Article 15:** *droit à l'image*

- La taxe d'inscription et l'acceptation du règlement donnent autorisation à l'organisateur de prendre des photos et de filmer les épreuves.
- Celles-ci pourront être diffusées à la presse et être mises sur le site internet du comité des fêtes ou de la mairie.
- Les personnes refusant ce droit à l'image doivent le signaler à l'organisation le jour de la manifestation à la table d'enregistrement et par écrit.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.**